

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 31/05/2022

Référence
31_2022

Objet de la délibération
Blason de la Commune

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
14	12	13

Date de la convocation
09/05/2022

Date d'affichage
09/05/2022

Vote
MAJORITE
Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Le : 31/05/2022

Et

Publication ou notification du :
09/05/2022

L'an 2022 et le 31 Mai à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Mairie sous la présidence de DENEUX François, Maire

Présents : M. DENEUX François, Maire, Mmes : DONGE Christine, LINGAT Nicole, MAURICE Valérie, MM : ANTOINE Jérôme, CANARD Stéphane, GAVAZZI Romain, JENNEPIN Patrick, LEHEUTRE Bruno, RABIN Patrice, SONZOGNI Jean-Luc, VANZELLA Yoann

Excusé(s) ayant donné procuration : M. PIART Steve à M. LEHEUTRE Bruno

Absent(s) : M. LEBLANC Eric

A été nommé(e) secrétaire : M. JENNEPIN Patrick

Objet de la délibération : **Blason de la Commune**

M. le Maire expose aux élus que depuis la loi du 5 avril 1884 aucune disposition législative ou réglementaire n'encadre spécifiquement les conditions dans lesquelles les communes arrêtent leurs signes distinctifs notamment leur blason et armoiries.

La détermination de ces signes relève donc du principe de libre administration des collectivités territoriales.

De ce fait, M. Bruno LEHEUTRE, 3e Adjoint et M. Gérard LECLERE, habitant de la commune, ont mené à bien l'étude et la constitution des armoiries. 4 blasons ont ainsi été proposés, lors des élections présidentielles, une partie de la population a été sondée et fait ressortir 2 blasons :

Blason 1 : Palé de gueules et d'or à la bande d'azur onnée chargée en abîme de la lettre S capitale d'argent et de sable posée à plomb accompagnée de deux saumons d'argent, ladite bande accompagnée en chef d'un château d'argent, coulissé, ajouré et maçonné de sable, flanqué de deux tours, et en pointe parchemin, plume et encier le tout d'argent

Blason 3 : Tranché: au 1) Palé de gueules et d'or au château d'argent, coulissé, ajouré et maçonné de sable, flanqué de deux tours ; au 2) d'orangé au parchemin, plume et encier le tout d'argent, à la bande d'azur onnée chargée en abîme de la lettre S capitale d'argent et de sable posée à plomb accompagnée de deux saumons d'argent.

Après présentation des 2 modèles de blason, le Conseil Municipal décide de porter son choix sur le blason n°1.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
En mairie, le 31/05/2022
Le Maire
François DENEUX

